

## Séance du 11 juin 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,

Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Frédéric BARON, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Christophe MENAGER, M. Régis DELAMARE, Mme Isabelle BREHIER, Mme Clotilde MOMOT et M. Éric DEZELLUS.

### Étaient absents excusés :

Étaient absentes : Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : -

Quorum : 10

### L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Alcome : cendriers
- ❖ Nettoyage des vitres et volets
- ❖ Subvention pour projet pédagogique « devoir de mémoire » (Caen) –Collège le Roumois de Routot
  
- ❖ Informations  
Compétence de la police de la publicité : règlement local de publicité intercommunal  
Construction et fonctionnement cantine  
Résidence senior  
Association Jean du Plessis  
Néologis  
Vidéoprotection  
Présentation du dossier Camping-Car Park  
Chats errants
  
- ❖ Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

## ALCOME : CENDRIERS

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition de cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent (0.50€/habitant),
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

Ce contrat prévoit (Cf annexe 2) :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat. La commune de ROUTOT dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries. Toutefois, la commune de Routot ne sera pas en mesure de recycler les mégots.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024 par lequel Monsieur le Maire de ROUTOT lui propose de signer le contrat entre la ville de ROUTOT et ALCOME ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la signature du contrat-type entre la Ville de ROUTOT et ALCOME pour la durée de l'agrément**
- **Autorise M. le Maire de ROUTOT ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.**

<b>NETTOYAGE DES VITRES ET VOLETS</b>
---------------------------------------

M. le Maire présente un comparatif de tarifs pour le nettoyage des vitres et volets des bâtiments de la commune :

**NETTOYAGE DES VITRES & VOLETS :**

Pour 2 passages/an, en février et août :

Sites	Normande de nettoyage / passage	Total /an	Prop'Net / passage	Volet prestation annuelle	Total / an
ECOLE	1 538.04 €	3 076.08 €	1 140.00 €	600.00 €	2 880.00 €
MAIRIE	1 195.22 €	2 390.44 €	1 104.00 €	Pas de prestation volet	2 424.00 €
MEDIATHEQUE				96.00 €	
SALLE DES FETES				120.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 733.26 €</b>	<b>5 466.52 €</b>	<b>2 244.00 €</b>	<b>816.00 €</b>	<b>5 304.00 €</b>

**ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES 3 & 5 rue du Docteur Collignon :**

Passage 2 fois / mois :

Normande de nettoyage / mois	Total / an	Prop'Net / mois	Total / an
239.10 €	2 869.20 €	96.00 €	1 152.00 €

	Normande de nettoyage	Prop'Net
<b>Total général/an</b>	<b>8 335.72 €</b>	<b>6 456.00 €</b>

Ce point ne nécessite pas de délibération, M. Le Maire demande donc un simple avis au conseil municipal. L'avis rendu est favorable au changement de prestataire.

<b>SUBVENTION POUR PROJET PEDAGOGIQUE « DEVOIR DE MEMOIRE » (CAEN) – COLLEGE LE ROUMOIS DE ROUTOT</b>
---

M. le Maire indique qu'un courrier a été transmis par la principale du collège Le Roumois de Routot. Cette dernière explique un nouveau projet pédagogique du collège Le Roumois intitulé « Devoir de mémoire ».

Ce projet pédagogique se traduit par un séjour à Caen du 10 au 11 juin 2024 comportant différentes visites : visite guidée du Mémorial avec diffusion du film « Jour J/ Bataille de Normandie », visite du cimetière Saint Laurent à Colleville, visite du Mémorial Pégasus à Ouistreham et visite libre de la Pointe du Hoc. Les élèves de 3<sup>ème</sup> A participeront et seront hébergés en pension complète au Centre d'accueil Maritime et Touristique UNCTM à Ver-sur-Mer.

Une participation financière de 90 € est demandée à chaque famille (cf vote du conseil d'administration du collège en date du 05/02/2024). Une aide financière est demandée à la

commune pour les élèves participant au voyage et résidant à Routot soit 7 élèves de la 3<sup>ème</sup> A.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte de verser une aide financière de 40 € par élève participant au projet et résidant à Routot. Le montant de la subvention sera versé directement à la famille.**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

**Compétence de la police de la publicité : règlement local de publicité intercommunal :**

Cette compétence était initialement détenue par la DDTM. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence est revenue aux communes. La CCPAVR va établir un règlement intercommunal de publicité. Le conseil municipal de Routot souhaite garder la compétence.

**Construction et fonctionnement cantine :**

M. Gilles GREAUME informe que la future cantine sera hors d'eau et hors d'air le vendredi 14 juin 2024. Le transformateur sera posé le 12 juin 2024.

Mme Florence DE MENECH indique avoir effectuée les visites de deux cantines (Doudeville et Le Vaudreuil) pour voir leurs fonctionnements. Elle précise que le marché pour la société de restauration et le marché pour le mobilier de la future cantine sont en cours de préparation.

Une commission se réunira le 03 juillet 2024 à 20h30 pour finaliser le DCE.

**Résidence sénior :**

Un rendez-vous est programmé le 08 juillet 2024 avec M. Charrieau (Mon Logement 27) à 16h00 à la mairie.

Mme Florence DE MENECH précise qu'une réunion publique d'échange, avec les aînés de plus de 60 ans, est organisée par le CCAS, en partenariat avec le Club des Mimosas, pour récolter les besoins et les idées au sujet de la résidence sénior. Cette dernière aura lieu à la salle des fêtes le 04 juillet 2024 à partir de 16h00. La Poste sera présente à cette réunion publique dans le but de présenter les tablettes Ardoiz aux séniors de la commune.

**Association Jean du Plessis : -**

**Néologis :**

Une réponse doit être rendue fin juin.

**Vidéoprotection :**

Axione a remis un devis. Des modifications, validées par le référent sûreté, ont été demandées par la commune. Axione doit renvoyer une offre modifiée.

**Présentation du dossier Camping-Cars Park :**

Les plans d'implantation ont été reçus.

**Chats errants :**

Le problème des chats errants est récurrent sur la commune.

La commune va se rapprocher de l'AMF (Association des Maires de France) afin de connaître la réglementation en vigueur.

**Elections :**

Les élections européennes du 9 juin 2024 se sont bien déroulées.

Les élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet 2024 (2 tours).

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

M. Eric DEZELLUS demande s'il serait possible de renommer le collège de Routot avec le nom d'un personnage illustre.

M. Le Maire informe que Mme Kristina PLUCHET suggère de venir visiter le Sénat. Le conseil municipal est d'accord. Il est proposé de visiter le Sénat un mercredi après-midi au mois d'octobre, éventuellement le 23 octobre 2024. M. Frédéric BARON propose également d'organiser une visite à l'hôtel du Département d'Evreux.

Le futur PLUi de la CCPAVR va rejoindre le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Une présentation sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

M. Frédéric BARON signale un problème de haies débordantes rue des Tasseaux. M. Le Maire va voir pour préparer un courrier à destination des propriétaires qui ne taillent pas leurs haies.

M. Eric DEZELLUS indique un souci de tontes de fossés le long des routes de la commune ainsi qu'un état de plus en plus catastrophique des routes dû aux fortes pluies. M. Baron précise que le problème de fauchage engendre un risque incendie plus élevé. M. le Maire répond que le passage de la CCAPVR est prévu fin juillet.

Il demande également où en est le dossier concernant les jeux de l'école. M. Gilles GREAUME répond que la commune est dans l'attente du dernier rapport APAVE.

M. Gilles GREAUME présente le diaporama ENEDIS exposé lors de la réunion publique du 10 juin 2024 et concernant les travaux de changement de câbles basse tension dans le centre bourg de la commune, principalement avenue du Général de Gaulle. Ces travaux se dérouleront dans un premier temps du 08 au 24 juillet 2024, sur la portion côté Pharmacie/MFR, avenue du Général de Gaulle, puis dans un second temps du 25 juillet au 9 août, sur la portion côté Brazza/Café du Stade. Le sondage des trottoirs sera effectué du 01 au 05 juillet 2024, cela n'aura pas d'impact sur la circulation mais les places de stationnement ne seront pas accessibles.

M. Frédéric BARON demande s'il serait possible d'inscrire « passage des secours maintenu en priorité » sur les arrêtés de circulation.

Mme Florence DE MENECH rappelle les dates de spectacles de l'école à la salle des fêtes de Routot : le 17 juin 2024 à 18h30 avec présentation du séjour au ski, le 21 juin 2024 à 18h30 et le 25 juin 2024 à 18h30. Le 02 juillet 2024, une soirée est organisée par les CM2.

Elle informe également que la kermesse se déroulera le 22 juin 2024 à partir de 11h00.

M. Yann LOLLIER explique qu'il a participé au vote du BP du SIEGE27. Aucune augmentation n'est prévue sur la facture d'électricité à venir. Le concessionnaire de gaz rue Arelaune, actuellement Antargaz, va être renouvelé. Un appel d'offre sera effectué.

Il rappelle que la Fête de la Saint-Jean se déroulera le week-end des 15 et 16 juin 2024 avec feu d'artifice et défilés.

Le lundi 8 juillet 2024 à 17h30, le jury passera à l'occasion du concours des maisons fleuries.

Le Club d'Athlétisme souhaite changer l'adresse de son siège social.

M. Patrick BOURGEOIS rapporte que M. Bouchard aimerait un arrêt minute devant sa Boulangerie pour sa clientèle.

M. Bourgeois demande si un appel d'offre pourrait être fait concernant le fleurissement.

Il indique également que la Fête de la musique, organisée par l'UCIA, se déroulera le 21 juin 2024 et proposera 2 concerts.

Mme Isabelle BREHIER s'interroge sur les problèmes de tracteur et de traversées de route, rue du Stade.

M. Christophe MENAGER signale un problème de haie qui tombe sur la rue de l'Abbé Clément, face à l'ex-pizzeria, sur la commune de Hauville. M. Le Maire va prendre contact avec le Maire de Hauville.

Mme Clotilde MOMOT demande s'il serait possible de mettre en place une signalétique indiquant une priorité d'accès des PMR au bureau de vote.

Elle indique un problème de stop devant l'église lorsque l'on vient de Hauville. En effet, lorsque l'on s'arrête au stop, la visibilité ne permet pas de voir si des véhicules arrivent de l'église. Il est obligatoire d'effectuer un second arrêt après l'église. Le panneau stop ne pouvant pas être déplacé à cause du passage piéton, le conseil municipal s'est questionné sur le fait de pouvoir, légalement, s'arrêter deux fois pour un stop. La question sera évoquée auprès de la Gendarmerie.

Elle s'interroge sur l'éclairage public lors de la fête. M. Le Maire répond que tout est prévu pour la fête de la Saint-Jean, pour la Fête de la Musique ainsi que pour le 13 juillet.

M. Régis DELAMARE souhaiterait savoir s'il serait possible de modifier l'agencement du bureau de vote afin que les trois personnes tenant le bureau sur un même créneau soient les unes à côté des autres.

M. Gilles GREAUME fait part d'un problème de stationnement place de la Liberté, du fait de l'installation des forains.

M. le Maire demande à la commission communication de voir pour la mise à disposition de sacs à déjections canines car cela devient problématique au niveau des trottoirs de la commune.

M. le Maire indique également qu'il est toujours possible d'acquérir un composteur en bois auprès de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pour un tarif de 45 €.

L'idée de mettre des panneaux solaires sur le panneau d'indication de vitesse, rue du Docteur Collignon, est émise afin que celui-ci puisse fonctionner tout le temps.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h40.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Marc DALIGAUX

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Isabelle BREHIER

Eric DEZELLUS

Clotilde MOMOT

Corinne DUMONT-  
QUINE